

Dossier unique d'inscription Périscolaire et extrascolaire

Notice explicative à conserver par la famille

Ce dossier unique vous permettra d'inscrire votre enfant :

- Au restaurant scolaire (inscription cantine),
- Aux activités périscolaires (périscolaire du matin et du soir),
- A l'accueil de loisirs (mercredis et vacances scolaires ALSH).



Tous dossiers incomplets ne seront pas traités et renvoyés aux familles.

| DOCUMENTS A FOURNIR | |
|--|--------------------------|
| Attestation d'assurance responsabilité civile | <input type="checkbox"/> |
| Copie du carnet de santé Diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP) Coqueluche Infections invasives à Haemophilus influenzae de type b Hépatite B Infections invasives à pneumocoque Méningocoque de sérogroupe C Rougeole, oreillons et rubéole. | <input type="checkbox"/> |
| En cas de séparation des parents, toute pièce justificative de l'attribution du droit de garde | <input type="checkbox"/> |
| Attestation CAF (enfant inscrit aux activités périscolaires et extrascolaires) | <input type="checkbox"/> |
| Copie du PAI si mis en place | <input type="checkbox"/> |

| NUMEROS UTILES | |
|-----------------------------------|----------------|
| Mairie | 04.94.70.16.23 |
| Ecole élémentaire « Le Plantier » | 04.94.60.15.37 |
| Ecole maternelle « Raymond Truc » | 04.94.67.79.68 |
| Inscription restaurant scolaire | 06.98.50.14.12 |
| Restaurant scolaire | 04.94.85.14.95 |
| Périscolaire et ALSH | 06.98.50.14.12 |

Fiche individuelle

ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Enfant

Nom : Prénom :

Date de naissance : Sexe : Féminin Masculin

Adresse :

Code postal : Commune :

Classe fréquentée à la rentrée 2022 :

Alimentation spécifique : OUI NON Préciser :

Données sanitaires

Allergie alimentaire : OUI NON Préciser :

Allergie médicamenteuse : OUI NON Préciser :

PAI (projet d'accueil individualisé) mis en place : OUI NON

Merci de fournir une copie du PAI

Autres remarques :

.....

Données complémentaires

Porte des lunettes : OUI NON

Porte un appareil dentaire : OUI NON

Porte un appareil auditif : OUI NON

Autres : OUI NON Préciser :

Responsables légaux

Responsable (personne déclarant et destinataire de la facture)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Qualité : Père Mère Beau-père Belle-mère

Situation : Marié(e) pacsé(e) vie maritale divorcé(e) ou séparé(e) célibataire

☎ Domicile :

☎ Portable :

☎ Travail :

Mail :

N° allocataire CAF (obligatoire pour le tarif de l'ALSH) :

MAIL OBLIGATOIRE POUR L'ACCES AU PORTAIL FAMILLE

Conjoint (personne vivant avec le responsable)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Qualité : Père Mère Beau-père Belle-mère

Situation : Marié(e) pacsé(e) vie maritale divorcé(e) ou séparé(e) célibataire

☎ Domicile :

☎ Portable :

☎ Travail :

Autorisations 2022-2023

Je soussigné(e)

responsable légal de l'enfant :

Autorise **N'autorise pas**

Le personnel d'encadrement des services municipaux à faire soigner mon enfant, à faire pratiquer toute intervention d'urgence, à le faire transporter à l'hôpital du secteur par les services de secours.

Autorise **N'autorise pas**

Le personnel d'encadrement des services municipaux à prendre mon enfant en photo étant précisé que ces photos prises lors des activités peuvent être utilisées pour tout support de communication réalisé par la municipalité et éventuellement apparaître sur le site internet communal.

Autorise les personnes suivantes à venir chercher mon enfant au sein des services municipaux (une pièce d'identité pourra être demandée) :

NOM – PRENOM ET NUMERO DE TELEPHONE

-
-
-

Autorise **N'autorise pas**

Mon enfant à rentrer seul à la maison après les activités périscolaires ou extrascolaires.

Fait le Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

La commune de Régusse dispose de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement les inscriptions périscolaires et extrascolaires. Les informations enregistrées sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui me concernent, que je peux exercer en m'adressant à la mairie de Régusse – Cours Alexandre Gariel – 83630 REGUSSE.

ATTESTATION CERTIFIANT L'ACCEPTATION ET LE RESPECT DU REGLEMENT INTERIEUR

Je soussigné(e)atteste avoir lu et compris le règlement intérieur et m'engage à le respecter,

Je m'engage à suivre scrupuleusement les modalités de réservation :

- 1- Je rends mon dossier unique si je veux que mon enfant puisse utiliser les services journaliers dès la rentrée (restaurant scolaire et garderie périscolaire).
- 2- Mes réservations sont fermes et définitives et donc facturées sauf si je préviens la veille avant 11h00.
- 3- Je réserve uniquement sur le portail famille à l'adresse suivante : <https://regusse.connecthys.com>. Sauf pour les personnes n'ayant pas d'accès internet et prestations d'urgence.

Fait à
Le

Signature
(précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Fonctionnement des services périscolaires et extrascolaires

Restauration

Le service de restauration scolaire est un temps périscolaire qui comprend le repas ainsi que les animations proposées avant et après.

La restauration scolaire fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h30 à 13h30 pour les élèves de maternelle et d'élémentaire.

Les inscriptions se feront sur le portail famille (<https://regusse.connecthys.com>).

Exclusivement pour les personnes n'ayant pas de connexion internet les réservations se font en remplissant une fiche d'inscription mensuelle disponible en mairie.

Le restaurant scolaire est payant sur la base fixée par le conseil municipal.

| Quotient familial | Tarif du repas |
|--------------------------|-----------------------|
| De 0 à 700 | 0.90€ |
| De 701 à 1239 | 1€ |
| 1240 et + | 3.30€ |

4.90€ pour tous inscription tardive perturbant l'organisation du service.

L'annulation des repas sera possible jusqu'à la veille avant 11h00 dès lors que les parents auront effectué la suppression sur le portail famille ou averti Stéphanie par mail, SMS ou appel téléphonique au 06 98 50 14 12.

Le temps de pause méridienne doit se dérouler dans un climat calme et convivial. Le personnel municipal est présent pour assurer le respect de cette directive. Son autorité ne doit pas être remise en cause ni par les enfants, ni par les parents. Le respect et la politesse mutuels sont requis à leurs égards.

Tous problèmes de comportement entraîneront la mise en œuvre de mesures disciplinaires en fonction de la gravité des faits, et ce sous un délai d'une semaine maximum ou immédiatement en cas de manquement grave.

1. Avertissement verbal donné à l'enfant par la gestionnaire de la cantine et les animateurs qui surveillent la cour.
2. Courrier d'avertissement adressé par la mairie aux parents.
3. En cas de récidive, les parents seront convoqués afin d'envisager une sanction à hauteur de l'indiscipline avant toute exclusion temporaire ou définitive.

En cas d'exclusion d'un enfant pour cause d'indiscipline, les repas ne seront pas remboursés.

PAI (projet d'accueil individualisé) : Les écoles sont en mesure d'accueillir les enfants atteints d'allergies, en situation de handicap ou autre. Un PAI doit être établi entre la famille, le responsable d'établissement en fonction du protocole médical fourni par l'allergologue. Le PAI est un document administratif, établi uniquement à la demande des parents.

Pour des raisons de sécurité alimentaire, aucun repas non consommé ne pourra être emporté par les parents en cas d'absence.

Les menus sont affichés à l'entrée du restaurant scolaire, aux écoles et sur le site de la mairie : <http://mairie-regusse83.fr> dans l'onglet vivre à Régusse/Education/Restauration scolaire.

Accueil périscolaire

L'accueil périscolaire est organisé tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin et soir.

Ce service accueille tous les enfants scolarisés à l'école maternelle « Raymond Truc » et l'école élémentaire « Le Plantier ».

Le service périscolaire laisse l'enfant vivre à son rythme avant et après une journée scolaire. L'enfant a accès à des jeux et du matériel pédagogique mis à sa disposition. Les animateurs de l'accueil périscolaire proposent différentes activités (physiques, artistiques, manuelles, culturelles...) en respectant les rythmes de l'enfant.

L'accueil périscolaire du matin est assuré de 7h30 à 8h25. Elle se déroule dans la salle d'animation (algéco dans la cour de l'école primaire). Les élèves primaires sont accompagnés sous le préau et les élèves de maternelle sont accompagnés à l'école maternelle dans leurs classes respectives.

Le soir l'accueil est assuré de 16h30 à 18h00. Il est conseillé de donner un goûter à votre enfant.

Les enfants devront être récupérés au plus tard à 18h00 à l'école primaire.

L'accueil périscolaire est encadré par des animateurs titulaires soit du BAFA soit du CQP animateur périscolaire et dirigé par la directrice titulaire du BAFD.

L'accueil périscolaire est aussi organisé le mercredi toute la journée à l'école maternelle « Raymond Truc » de 7h30 à 18h00.

Les normes d'encadrement sont les suivantes :

- 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans.

TARIF ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MATIN ET DU SOIR (A LA SEANCE)

- Prix plancher : 0.40€
- Prix plafond : 1.65€

Soit un taux d'effort de 0.08%

TARIF ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MERCREDI

Tarif à la journée

- Prix plancher : 5.00€
- Prix plafond : 16.50€

Soit un taux d'effort de 1%

Tarif à la demi-journée avec repas

- Prix plancher : 4.00€
- Prix plafond : 10.50€

Soit un taux d'effort de 0.80%

Tarif à la demi-journée sans repas

- Prix plancher : 2.00€
- Prix plafond : 8.25€

Soit un taux d'effort de 0.40%

La responsabilité de la mairie ne saura être engagée avant la prise en charge par l'agent d'animation chargé de l'accueil et après la récupération de l'enfant par ses parents ou la personne responsable de celui-ci.

Seules les personnes mentionnées sur la fiche d'inscription pourront récupérer l'enfant et sur présentation de leur carte d'identité.

En cas d'incident, si la personne à prévenir n'est pas joignable ou s'il y a une urgence l'animateur préviendra immédiatement les secours.

Les inscriptions se feront sur le portail famille (<https://regusse.connecthys.com>).

Accueil extrascolaire

C'est avant tout un lieu de détente et de loisirs où sont privilégiées des activités sportives, manuelles, culturelles et ludiques. L'objectif est de laisser aux enfants la responsabilité de s'intégrer aux activités proposées, de participer aux jeux, puis de proposer leurs envies d'activités et leurs projets. L'équipe d'animation s'attachera donc à favoriser l'épanouissement personnel de chacun au sein de la structure.

L'accueil de loisirs « Les minots des moulins » est ouvert aux enfants âgés de 3 à 10 ans de 7h30 à 17h30 et l'accueil de loisirs « Réguss'Ados » est ouvert aux enfants âgés de 11 à 17 ans de 9h30 à 16h30.

L'équipe éducative d'encadrement se compose d'animateurs titulaires du BAFA ou du CQP animateur sous la responsabilité de la directrice du centre, elle-même diplômée du BAFA et du BAFD.

Encadrement fixé par la direction départementale de la cohésion sociale :

Un animateur pour 8 enfants âgés de 3 à 6 ans.

Un animateur pour 12 enfants âgés de 6 à 17 ans.

L'accueil de loisirs « Les minots des moulins » peut accueillir durant les petites vacances scolaires un maximum de 48 enfants et sur la période estivale un maximum de 60 enfants.

L'accueil de loisirs « Réguss'ados » peut accueillir un maximum de 24 enfants sauf pour la semaine mini-camp un maximum de 36 enfants.

Les Accueils de Loisirs sont également des lieux de formation. A ce titre, des stagiaires peuvent y être accueillis dans le cadre de leur cursus en lien avec les domaines du loisir éducatif et de l'animation socioculturelle.

Les inscriptions se feront sur le portail famille (<https://regusse.connecthys.com>). Un mail vous sera envoyé pour vous annoncer l'ouverture des inscriptions.

Les inscriptions se font à la journée et sont enregistrées au fur et à mesure de leur arrivée, dans la limite des places disponibles – 24 places pour les moins de 6 ans et 36 places pour les plus de 6 ans.

TARIF ALSH « LES MINOTS DES MOULINS » ET « REGUSS'ADOS »

- Prix plancher : 5.00€
- Prix plafond : 16.50€

Soit un taux d'effort de 1%

Les inscriptions pour REGUSS'ADOS se feront avec un minimum obligatoire de 3 jours par semaine et pour « Les minots des moulins » avec un minimum de 2 jours par semaine.

PAIEMENT DES SERVICES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Les factures seront adressées aux familles par courriel ou par courrier pour les familles n'ayant pas d'accès internet, chaque mois, à terme échu.

Dès réception de l'avis des sommes à payer, les familles devront s'acquitter du paiement de la facture **dans un délai de 10 jours**.

Le paiement peut s'effectuer :

- par chèque à l'ordre du trésor public remis dans la boîte aux lettres du restaurant scolaire. **Merci de noter au verso le nom et prénom de l'enfant.**
- en espèces, avec remise en main propre auprès Stéphanie.
- Par CB sur le portail famille.

En cas de non-paiement, aucune réservation pour le mois suivant ne sera prise en compte, le logiciel sera bloqué pour les réservations du mois suivant. Au cas où ces dernières ont déjà été effectuées, elles seront annulées.

UTILISATION DU PORTAIL FAMILLE

COMMENT RESERVER ?

- Connectez-vous sur le site <https://regusse.connecthys.com/login>
- Entrez votre identifiant et votre mot de passe (Envoyé par mail une fois que vous aurez rendu le dossier)
- Cliquez sur **réservations**, puis sur l'onglet souhaité cantine, périscolaire ou extrascolaire.
- Cliquez sur le mois de réservation souhaité.
- Puis cochez les jours souhaités et cliquez sur **envoyer la demande**.
- Un message vous indique que votre demande de réservation est prête à être envoyée. Cliquez sur **valider**.
- **ATTENTION** ceci n'est pas une inscription définitive. Il vous faut attendre que votre demande soit traitée et vous recevrez par mail ou vous pouvez consulter sur l'historique du portail famille si votre inscription a été validée.

COMMENT VOIR SI MES RESERVATIONS ONT ETE TRAITEES ?

- Cliquez sur **historique**.
- Soit l'inscription n'a pas encore été traitée.
- Soit l'inscription est traitée et elle est bien prise en compte.

Sur le portail vous pouvez aussi :

- Visualiser vos factures,
- Visualiser vos règlements,
- Voir les pièces manquantes au dossier de votre ou vos enfants et le cas échéant les télécharger.

EN CAS DE DIFFICULTE POUR ACCEDER AU PORTAIL OU EFFECTUER VOS INSCRIPTIONS VOUS POUVEZ CONTACTER STEPHANIE SOIT PAR MAIL accueil.loisirs@mairie-regusse83.fr soit par téléphone au 06 98 50 14 12